



GROUPE LORRAIN D'AUDIT MEDICAL

SITE INTERNET : <http://www.glam-sante.org>



ANTIBIOTHERAPIE DES INFECTIONS RESPIRATOIRES ET/OU ORL EN MEDECINE AMBULATOIRE

Question : l'antibiothérapie prescrite reposait elle sur une indication où son utilité est

- établie (grade A) ?
- présumée (grades B et C) ?
- admise (Accord Professionnel : AP) ?
- ou Hors Recommandation (HR) ? (Cf. ANNEXE)

Critères d'inclusion :

- Patient vu en consultation, âgé de plus de 3 mois, et présentant une infection respiratoire et/ou ORL
- Antibiothérapie prescrite par vous-même

Critère d'exclusion :

Patient déjà sous antibiotiques le jour de la consultation

Comment inclure : inclure les 20 prescriptions d'antibiothérapie, répondant aux critères d'inclusion, que vous aurez colligées à la suite de votre inscription (cf. grille de pré recueil). Cet audit ne nécessite pas la présence du patient mais la consultation des dossiers.

Consigne : noter pour chaque prescription, le code correspondant à la situation clinique décrite dans l'annexe et cocher le grade de la recommandation. Si vous avez coté **AS** (pour **A**utre **S**ituation), décrire la situation en vous référant aux données du dossier du patient.

Partie à découper, codes, partie à adresser au responsable : à mettre en page

N°	Nom, prénom	âge	Code situation clinique (cf. annexe)	Si code AS: description de la situation clinique et /ou du terrain ou diagnostic (données issues du dossier médical)	Grade de la recommandation				
					A	B	C	AP	HR
	Exemple 1	4 ans	OMA.2		X				
	Exemple 2	9 mois	ORL.. AS	Rhinopharyngite de plus de 3 jours, fébrile et rhinite purulente					X
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									

16									
17									
18									
19									
20									